



SORBONNE-IRICE
Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe
UMR 8138

Journée d'études doctorales UMR SIRICE 2026

**Investir l'international en marge de l'État.
Actrices, acteurs et pratiques plurielles**

Mercredi 9 décembre 2026

Centre des colloques du Campus Condorcet – Aubervilliers (Seine-Saint-Denis)

Date limite de soumission : **Vendredi 18 septembre 2026**

Représentants de leur pays lors des grandes compétitions internationales, les sportifs de haut niveau éprouvent, bon gré mal gré, les tensions entre États, souvent incités par leurs gouvernements à se muer en représentants éphémères au service d'un discours national. Certains refusent toutefois ce rôle de porte-parole gouvernemental et mettent à profit leur visibilité médiatique pour défendre leurs convictions. Objecteur de conscience contre la guerre du Vietnam en 1967, puis ambassadeur itinérant en Afrique nommé par Jimmy Carter en 1980, Muhammad Ali en est un exemple¹. Il témoigne de l'autonomisation des acteurs issus de la société civile sur la scène internationale.

La recherche en histoire autour des « nouvelles figures de l'international² » s'inscrit dans un renouvellement historiographique de longue durée, ancré dans l'identification de la transnationalisation des relations internationales dans les années 1970³. En s'appuyant, entre autres, sur l'analyse des réseaux et de la circulation des idées, ces approches ont permis de mettre en avant des objets de recherche jusqu'alors peu investis : organisations non gouvernementales (ONG), mouvements militants, espaces d'expertise ou d'intermédiation

¹ François-René JULLIARD, « Les sportifs noirs américains, entre diplomatie sportive et affirmation minoritaire », *Relations internationales*, n° 195, 2023, p. 99-114.

² Laurence BADEL, *Écrire l'histoire des relations internationales : genèses, concepts, perspectives (XVIII^e-XX^e siècle)*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2024, p. 129.

³ Joseph S. NYE et Robert O. KEOHANE, « Transnational Relations and World Politics: An Introduction », *International Organization*, vol. 25, n° 3, 1971, p. 329-349.

mais aussi milieux d'affaires et entreprises privées. Ces acteurs participent à la construction d'une « communauté globale⁴ », cœur battant des relations internationales.

Cette journée d'études se propose non seulement de renforcer la connaissance que nous pouvons avoir de la diversité de ces actrices et acteurs non étatiques, mais d'examiner aussi la pluralité de leurs pratiques pour intégrer, contourner ou contester le système international du XIX^e siècle à nos jours. Qu'ils soient parapublics ou privés, tous peuvent mener ponctuellement ou durablement une « action internationale autonome⁵ », dissociée de leur appartenance nationale et guidée par leurs intérêts individuels ou de groupe. Cette action peut se révéler tantôt complémentaire, tantôt concurrente de celle des États. Sont ainsi volontairement exclues de la réflexion les interventions qui seraient centrées sur leurs représentants officiels – membres du gouvernement, agent·e·s des administrations publiques, élu·e·s et autorités publiques locales – afin de saisir les logiques propres à ces acteurs et actrices non étatiques. Militant·e·s, expert·e·s, juristes, intellectuel·le·s, journalistes, philanthropes, missionnaires, migrant·e·s, étudiant·e·s, artistes ou hommes et femmes d'affaires forment autant de profils pouvant correspondre aux « figures de terrain⁶ » des relations internationales. Leur action s'inscrit parfois en décalage, voire en opposition, avec les intérêts des puissances étatiques. Agissant dans le cadre d'ONG, d'associations, de forums, mais aussi pour le compte d'entreprises, de lobbys ou de groupes d'intérêt, ces actrices et ces acteurs contribuent à structurer des espaces d'échanges et d'influence par des pratiques spécifiques.

Cet appel incite à considérer ces acteurs dans leur diversité, à travers l'étude d'itinéraires individuels (biographie), de catégories d'acteurs et d'actrices (figure) ou encore de groupes. Il s'agit de sonder leur capacité d'action (*agency*), leurs marges de manœuvre et les contraintes auxquelles ils font face. La journée invite également à observer les effets des stratégies développées par les acteurs et actrices non étatiques sur les relations internationales elles-mêmes, en évaluant leur reconnaissance par les États et organisations internationales, ainsi que les limites de leurs actions.

En s'intéressant aux actrices et acteurs non étatiques ainsi qu'à leurs pratiques, il s'agira d'étudier comment ceux-ci investissent l'espace international en marge de l'État. Quelles stratégies mettent-ils en place pour s'intégrer aux relations interétatiques ? À défaut, peuvent-ils les contourner ou s'y adapter ? Enfin, lorsque leurs demandes sont rejetées ou restent sans réponse sur la scène internationale, quels sont les ressorts mobilisés pour poursuivre la contestation ?

⁴ Akira IRIYE, *Global Community: The Role of International Organizations in the Making of the Contemporary World*, Berkeley, University of California Press, 2002.

⁵ Laurence BADEL, *op. cit.*, p. 195.

⁶ *Ibid.*, p. 129.

Axe 1. Intégrer les relations internationales

Le premier axe invite à étudier les acteurs non étatiques les plus intégrés dans le champ légitime des relations internationales⁷, ceux dont l'existence et les actions sont reconnues par les États. Plus ou moins visibles, ils adoptent les normes internationales et participent aux côtés ou à côté des États aux prises de décision internationales qu'ils cherchent à infléchir en fonction de leurs intérêts. Non seulement ils contribuent à la transnationalisation des négociations, qui ne se résument plus à un affrontement westphalien entre diplomates et militaires, mais ils participent aussi à la redéfinition des domaines traditionnels des relations internationales (économique, culturel, humanitaire, etc.). C'est le cas de la Chambre de commerce internationale (CCI) fondée en 1919-1920, organisation internationale privée, qui permet aux intérêts économiques états-uniens d'être représentés à l'échelle internationale, malgré l'absence de l'État à la Société des Nations (SDN)⁸, puis qui, en 1946, obtient le statut de membre observateur à l'Organisation des Nations unies (ONU) et contribue aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Dès 1970, Amnesty International devient un porte-parole du Conseil de l'Europe et contribue à la dénonciation des actes de torture, perpétrés notamment dans l'Europe communiste⁹.

Axe 2. Contourner l'ordre international

L'ordre international, fondé sur une logique stato-centrée et sur des règles et normes, tend à exclure certains acteurs privés. L'accent est mis sur les pratiques de ces acteurs marginalisés qui ne trouvent pas leur place et ne parviennent pas à s'intégrer dans les institutions dominantes. Cet axe invite ainsi à interroger les relations internationales à travers l'investissement, par ces acteurs, d'une « micropolitique de la marge¹⁰ », destinée à détourner une situation à leur profit à l'instar des stratégies des migrants syriens mises en lumière par Céline Regnard dans *En transit* à partir de l'étude des espaces de transit, notamment les ports de Beyrouth, Marseille ou New York¹¹. Ces stratégies de contournement peuvent conduire à des logiques d'adaptation et de réappropriation du système international comme en témoigne l'action, dans les années 1920, de l'association russe Zemgor en faveur des réfugiés russes apatrides¹². Elle joue constamment sur une double logique : coopérer avec les institutions

⁷ La théorie sociologique des champs a aussi connu une relecture transnationaliste. Voir par exemple Mohamed Amine BRAHIMI, Tristan LEPELIER et Gisèle SAPIRO (dir.), *Champs intellectuels transnationaux*, numéro spécial des *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 224, 2018.

⁸ David & Eichenberger ; Clotilde DRUELLE-KORN, « The Great War: Matrix of the International Chamber of Commerce, a Fortunate Business League of Nations », dans Simon MOLLAN, Andrew SMITH et Kevin D. TENNENT (dir.), *The Impact of the First World War on International Business*, Londres, Routledge, coll. « Routledge International Studies in Business History », 2017, p. 103-120.

⁹ Birte WASSENBERG, « La place des ONG au Conseil de l'Europe de 1952 à nos jours », *Relations internationales*, n° 152, 2013, p. 77-92. Sur les ONG, voir Jeremi SURI, « Non-Governmental Organizations and Non-State Actors », dans Patrick FINNEY (dir.), *Palgrave Advances in International History*, Houndmills, Palgrave Macmillan, coll. « Palgrave Advances », 2005, p. 223-245.

¹⁰ Camille SCHMOLL, *Les Damnées de la mer : femmes et frontières en Méditerranée*, Paris, La Découverte, 2020.

¹¹ Céline REGNARD, *En transit : les Syriens à Beyrouth, Marseille, Le Havre, New York (1880-1914)*, Paris, Anamosa, 2022.

¹² Dzovinar KÉVONIAN, « L'organisation non gouvernementale, nouvel acteur du champ humanitaire : le Zemgor et la Société des Nations dans les années 1920 », *Cahiers du monde russe*, n° 46/4, 2005, p. 739-756.

internationales tout en utilisant leurs angles morts structurels pour préserver ses propres capacités d'initiative.

Axe 3 : Contester le champ des relations internationales

Le système international mis en place et préservé par ses institutions n'est pas seulement un espace que les actrices et acteurs non étatiques cherchent à intégrer ou contourner : il est aussi un ordre que certains refusent. Plutôt que de se soumettre aux normes existantes, ils peuvent en récuser les fondements ou les modes de fonctionnement, et choisir de les attaquer y compris par la violence physique (actes terroristes). Il s'agit alors moins de s'insérer dans le système international que de lui opposer d'autres formes de légitimité et de pratiques. En 1976, plus de 2 000 femmes venues de 40 pays se réunissent du 4 au 8 mars au palais des congrès de Bruxelles pour constituer le Tribunal international des crimes contre les femmes. Les militantes féministes mènent cette offensive en réaction à l'Année internationale de la femme décrétée par les Nations unies en 1975. Elles accusent l'organisation de complicité en perpétuant des lois qui ne condamnent pas les crimes contre les femmes. Organisées en comités nationaux chargés de dénoncer les crimes fondés sur le genre commis dans leur pays, les participantes du tribunal sont à la fois juges et témoins¹³. Leur objectif est de court-circuiter les institutions existantes, en exigeant une justice parallèle et en imposant une légitimité délibérément bâtie en dehors du cadre onusien.

Les actrices et acteurs non étatiques investissent l'espace international selon des modalités multiples : en collaborant avec les institutions existantes, en les contournant ou en les contestant. Leur étude invite ainsi à déplacer le regard au-delà des seuls États pour interroger les mécanismes de production, de circulation et de contestation du pouvoir à l'échelle mondiale. Dans quelle mesure ces acteurs contribuent-ils à transformer les relations internationales elles-mêmes et à redéfinir les frontières entre le national et l'international, le public et le privé, l'officiel et l'informel ? Les candidat·e·s à cet appel à communication, qu'ils ou elles soient spécialistes des relations internationales ou non, sont invité·e·s à explorer ces différentes formes d'action internationale, à en analyser les logiques, les effets et les limites, ainsi que les conditions de leur succès ou de leur échec.

¹³ Milène LE GOFF (dir.), *Édition augmentée des actes du Tribunal international des crimes contre les femmes*, Saint-Josse-ten-Noode, Éditions Université des Femmes, 2024.

Comité scientifique : Laurence Badel (Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Léonard Laborie (CNRS), Sophie Momzikoff (Sorbonne Université).

Comité d'organisation : Marie Béguin (Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Armaëlle Bonneau (Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Marie Ferri (Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Fanny Janeau (Sorbonne Université), Martin Mabire (Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Modalités de soumission : les doctorant·e·s et post-doctorant·e·s souhaitant intervenir lors de cette journée d'étude doivent envoyer à l'adresse : jesirice2026@gmail.com avant le 18 septembre 2026 :

- leurs coordonnées ;
- le titre de leur communication ;
- une proposition de communication de 500 mots maximum précisant les sources et les méthodes utilisées ;
- les cinq principales références bibliographiques ;
- une brève présentation de leur parcours universitaire (quatre lignes maximum)

Bibliographie indicative

ASSERAF Arthur, *Le Désinformateur sur les traces de Messaoud Djebari, Algérien dans un monde colonial*, Paris, Fayard, 2022.

BADEL Laurence, *Écrire l'histoire des relations internationales, Genèses, concepts, perspectives, XVIII^e-XXI^e siècle*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2024 : chapitre 4 « Individus et figures », p. 98-123.

BADEL Laurence, *Diplomaties européennes, XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021 : chapitre 5 « Au défi de l'État : le rôle des paradiplomaties en Europe », p. 155-188.

BARNIER-KHAWAM Pablo, « The participation of Indigenous Peoples at the United Nations: the problematic institutionalization of a non-state actor », *International Affairs*, n° 2, vol. 102, 2026, p. 535-560.

BEIGBEDER Yves, *Le Rôle international des organisations non gouvernementales*, Bruxelles, Bruylant, 1992.

BENSHAEL-PERRIN Liliane, FONTANEL Jacques, CORVAISIER-DROUART Bénédicte, *Les Organisations non gouvernementales ou l'Homme au cœur d'une mondialisation solidaire*, Paris, L'Harmattan, 2009.

DEVIN Guillaume (dir.), *Les Solidarités transnationales*, Paris, L'Harmattan, 2004.

FORCADE Olivier, NIVET Philippe (dir.), *Les Réfugiés en Europe du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2009.

FRANK Robert (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le Nœud gordien », 2012.

GUIEU Jean-Michel, *Le Rameau et le glaive : les militants français pour la Société des Nations*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2008.

GUILBAUD Auriane, « La diplomatie des acteurs non étatiques » dans BALZACQ Thierry, CHARILLON Frédéric et RAMEL Frédéric (dir.), *Manuel de diplomatie*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2018, p. 213-226.

HUNYADI Marie-Élise, « La Fédération internationale des femmes diplômées des universités et le développement de l'éducation des filles et des femmes en Afrique (1960-1970) », *Relations internationales*, n° 199, 2024, p. 113-129.

IRIYE Akira, *Global Community: The Role of International Organizations in the Making of the Contemporary World*, Berkeley, University of California Press, 2002.

JEANNESSON Stanislas, JESNÉ Fabrice et SCHNAKENBOURG Éric (dir.), *Experts et expertises en diplomatie : la mobilisation des compétences dans les relations internationales du congrès de Westphalie à la naissance de l'ONU*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018.

JULLIARD François-René, « Les sportifs noirs américains, entre diplomatie sportive et affirmation minoritaire », *Relations internationales*, n° 195, 2023, p. 99-114.

KATSAKIORIS Constantin, *Leçons soviétiques : la formation des étudiants africains et arabes en URSS pendant la guerre froide*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 2015.

KÉVONIAN Dzovinar, *La Danse du pendule : les juristes et l'internationalisation des droits de l'homme (1920-1939)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, coll. « Internationale », 2021.

KEYS Barbara J., « Nonstate Actors », dans COSTIGLIOLA Frank et HOGAN Michael J. (dir.), *Explaining the History of American Foreign Relations*, 3^e éd., New York, Cambridge University Press, 2016, p. 119-134.

LANGHORNE Richard, « The Diplomacy of Non-State Actors », *Diplomacy & Statecraft*, vol. 16, n°2, 2005, p. 331-339.

LE GOFF Milène (dir.), *Édition augmentée des actes du Tribunal international des crimes contre les femmes*, Saint-Josse-ten-Noode, Editions Université des Femmes, 2024.

LEGRANDJACQUES Sara, « Voies étudiantes : pour une histoire globale des mobilités étudiantes en Asie, Inde britannique-Indochine française (années 1850-1940) », *Histoire, Europe et relations internationales*, n° 1, 2022, p. 193-196.

LETELLIER Grégoire, « Une occasion à ne pas manquer : les acteurs économiques ouest-allemands face à l'ouverture du marché chinois (1978-1989) », *Relations internationales*, n° 178, 2019, p.87-101.

LEVEAU Rémy, « Vers une société civile internationale ? », *Relations internationales*, n° 54, 1988.

MILZA Pierre, « Migrations et relations internationales », dans Frank Robert (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, Presses universitaires de France, 2012, p.329-343.

NYE Joseph S. et KEOHANE Robert O., « Transnational Relations and World Politics: An Introduction », *International Organization*, vol. 25, n° 3, 1971, p. 329-349.

OHENE-NYAKO Pamela, « Les relations internationales au prisme de l'intersectionnalité ; le lobbying des femmes noires-européennes lors de la mise en place de l'Union européenne, 1986-2001 », *Relations internationales*, n° 201, 2025, p. 47-58.

PONTY Janine, « Mouvements migratoires et relations internationales », dans *Enjeux et puissances : pour une histoire des relations internationales au XX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, p. 56-68.

ROBERTS Priscilla, « A Century of International Affairs Think Tanks in Historical Perspectives », dans *International Journal*, vol. 70, n° 4, 2015, p. 535–555.

SAUNIER Pierre-Yves, « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses*, n° 57, décembre 2004, p. 110-126.

SCHMOLL Camille, *Les Damnées de la mer : femmes et frontières en Méditerranée*, Paris, La Découverte, 2020.

SURI Jeremi, « Non-Governmental Organizations and Non-State Actors », dans FINNEY Patrick (dir.), *Palgrave Advances in International History*, Houndmills, Palgrave Macmillan, coll. « Palgrave Advances », 2005, p. 223-245.

TOURNÈS Ludovic, *Sciences de l'homme et politique : les fondations philanthropiques américaines en France au XX^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2011.